
Renvoi aux comités des marchés et des domaines nationaux et à la commission des revenus nationaux du tableau des dons faits par les citoyens du district de Cadillac (Bec d'Ambès), lors de la séance du 10 thermidor an II (28 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi aux comités des marchés et des domaines nationaux et à la commission des revenus nationaux du tableau des dons faits par les citoyens du district de Cadillac (Bec d'Ambès), lors de la séance du 10 thermidor an II (28 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 596;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24581_t1_0596_0000_8

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Séance du 10 Thermidor An II

(Lundi 28 Juillet 1794)

Séance permanente du matin

Présidence de COLLOT D'HERBOIS (1)

La séance est reprise à 10 heures du matin : un secrétaire lit la correspondance.

I

La société populaire de Saintes (2) félicite la Convention nationale sur les triomphes des armées de la République, et lui promet que, pendant que nos braves républicains extermineront au-dehors les tyrans et leurs esclaves, elle fera de son côté tous ses efforts pour déjouer les trames liberticides des conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[La Sté popul. de Xantes régénérée à la Conv.; Xantes, 1^{er} therm. II] (4)

Législateurs,

Lorsque tous les français par des mouvemens et des cris de joie simultanés, célèbrent les triomphes journaliers de leurs invincibles phalanges, les Sociétés populaires doivent être les échos de leurs chants d'allégresse auprès de la puissance centrale dont la sagesse et l'énergie dirigent ces grands événemens.

Recevez donc, dignes Représentans d'un peuple libre, nos félicitations sur les victoires immortelles dont chaque feuille nouvelle nous apporte les récits. Vous ne pouvez être spectateurs de nos transports; soyez les dépositaires des témoignages de notre gratitude et des sermens que nous vous renouvelons de vous rester à jamais fidèles.

oui tandis que nos frères d'armes, des bords du Rhin au sommet des pyrennées, fixent la victoire sur les armes républicaines, lancent la foudre sur les esclaves et accélèrent au pas de charge l'extinc-

tion des tyrans et des traîtres; tandis que l'infâme cri de *sauve qui peut*, relégué chez les cohortes ennemies, est remplacé dans nos irrésistibles colonnes par le cri vainqueur de *point de retraite*, nous, placés au poste de l'intérieur, seconderons votre surveillance et vos efforts pour déconcerter toutes les trames liberticides, déjouer toutes les conspirations et faire aborder par d'utiles manœuvres le vaisseau de l'état au port de la félicité publique.

P. hec. SAVARY (*présid.*), GODET (*secrét.*), X. BOURIGNON (*secrét.*), L. MEIGNAN (*secrét.*).

2

Les administrateurs du district de Cadillac (1) envoient à la Convention nationale le tableau des dons faits par les citoyens de ce district, et l'invitent à jeter un regard bienfaisant sur leur position qu'une disette de grains rend malheureuse.

Mention honorable, et renvoi aux comités des marchés, des domaines nationaux, et à la commission des revenus nationaux (2).

3

Le comité révolutionnaire de la commune de Fougères, département d'Ille-et-Vilaine, applaudit aux travaux sublimes de la Convention nationale, et sur tout à son décret qui proclame l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'ame. Il envoie la description de la fête que les citoyens de Fougères ont célébrée le 20 prairial, et un hymne à l'Eternel, du citoyen

(1) Selon plusieurs gazettes.

(2) Charente-Inf^{re}.

(3) P.V., XLII, 231. *Débats*, n° 677, 195; *J. Mont.*, n° 93 bis.

(4) C 314, pl. 1257, p. 8.

(1) Bec d'Ambès.

(2) P.V., XLII, 231.